



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 19 b) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution [77/245](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport, portant sur la période allant d'août 2022 à juillet 2023, propose une synthèse des activités menées par les États Membres ayant communiqué des informations et les entités des Nations Unies dans le cadre de l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Il répond également aux requêtes formulées aux paragraphes 43 et 44 de ladite résolution, dans lesquels l'Assemblée a demandé à être tenue informée sur la Plateforme de données mise en place par le Programme des Nations Unies pour le développement pour les petits États insulaires en développement, ainsi que sur les réunions préparatoires tenues à l'échelle régionale ou interrégionale, et sur le processus préparatoire en vue de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et le rapport final du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle.

* [A/78/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 44 de la résolution 77/245 de l'Assemblée générale. Il répond également aux demandes spécifiques formulées au paragraphe 43 de la même résolution. Pour l'établir, la contribution des entités des Nations Unies, des commissions régionales, des organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement, des grands groupes et des États Membres a été sollicitée. À cet égard, le Secrétariat a diffusé un questionnaire, auquel ont répondu 36 destinataires au total¹, dont 12 États Membres et 24 entités des Nations Unies. Compte tenu de la limite fixée au nombre de mots, ces réponses sont présentées sous forme résumée et largement abrégée. Le texte intégral de toutes les réponses et communications reçues est disponible en ligne à l'adresse <https://sdgs.un.org/topics/small-island-developing-states>.

2. Le rapport se divise en trois parties. La partie II présente les résumés communiqués en réponse au questionnaire du Secrétariat. La partie III comporte un point sur la Plateforme de données pour les petits États insulaires en développement, ainsi que sur l'élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, et un bref état des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

II. Mise en œuvre, contrôle et suivi des Orientations de Samoa

A. Informations les plus récentes reçues des États Membres

3. L'Australie aide les petits États insulaires en développement du Pacifique à lutter contre les changements climatiques et à trouver leurs propres modes de résilience. Dans le sillage des cyclones tropicaux Yasa et Ana, en 2020 et 2021, elle a fourni des fonds aux Fidji (25,5 millions de dollars australiens) pour reconstruire les écoles sur des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, qui font appel aux énergies renouvelables, et apporté à Kiribati un soutien de 5,6 millions de dollars australiens pour le renforcement de la résilience des littoraux, dans le cadre de l'initiative Australie-Kiribati pour la sécurité climatique². En Papouasie-Nouvelle-

¹ Des communications ont été reçues des pays et entités suivantes : Australie, Autriche, Belize, Fédération de Russie, France, Lettonie, Malte, Maurice, Nouvelle-Zélande, Portugal, République dominicaine, Seychelles ; Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation maritime internationale, Organisation internationale pour les migrations, Centre du commerce international, Union internationale des télécommunications, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau de la Haute- Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale du commerce.

² Voir Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, « Kiribati – Australia's commitment to strengthening climate and disaster resilience in the Pacific » [Kiribati : l'Australie s'engage à renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes], consultable à l'adresse : <https://www.dfat.gov.au/about-us/publications/kiribati-australias-commitment-to-strengthening-climate-and-disaster-resilience-in-the-pacific>.

Guinée, l'Australie investit 20 millions de dollars australiens pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique et renforcer la coopération avec les marchés de droits d'émission de carbone. Elle a aidé Vanuatu dans ses interventions et ses efforts de relèvement après la catastrophe provoquée en 2023 par les cyclones tropicaux Judy et Kevin. Au niveau régional, l'Australie a fourni les fonds initiaux (30 millions de dollars australiens) de lancement de la campagne Weather Ready Pacific³, initiative de la région du Pacifique visant à aider les populations à mieux se préparer aux catastrophes en améliorant leurs systèmes d'alerte avancée en cas de phénomènes météorologiques violents. Dans le Pacifique, la Facilité australienne de financement des infrastructures pour le Pacifique⁴ investit également dans des infrastructures adaptées aux changements climatiques par l'intermédiaire du Partenariat pour le financement des infrastructures climatiques du Pacifique.

4. La coopération autrichienne au développement soutient les stratégies préventives adoptées par les petits États insulaires en développement pour réduire l'exposition aux chocs extérieurs et améliorer leur résilience, principalement dans le cadre du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables⁵, et notamment des centres régionaux suivants : Centre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, centre du Système d'intégration de l'Amérique centrale pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le Centre des Caraïbes et le Centre du Pacifique travaillent tous deux à la mise en place de dispositifs de soutien à l'élaboration des projets, qui visent à aider tous ceux qui cherchent à mettre sur pied des projets dans les secteurs privé et public à atteindre le stade de la bancabilité. Les ressources financières dépensées ou prévues à cet effet sont : pour 2022, 900 000 euros ; pour 2023, 1,4 million d'euros.

5. Le Belize a révisé sa politique, sa stratégie et son plan directeur nationaux de lutte contre les changements climatiques pour 2021-2025⁶ afin d'actualiser ses mesures d'atténuation et d'adaptation en fonction des nouvelles découvertes et projections scientifiques et de mettre à jour les contributions déterminées au niveau national (CDN) sur la base des priorités nationales/sectorielles actualisées. Le service météorologique national du Belize met en œuvre un projet visant à permettre la résilience énergétique dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques⁷, qui vise à améliorer la résilience du système énergétique bélizien face aux phénomènes météorologiques défavorables et aux aléas climatiques. La Banque interaméricaine de développement a approuvé une opération de 15 millions de dollars en soutien aux microentreprises et petites et moyennes entreprises au Belize. Ce projet soutient l'emploi et favorise le redressement économique de ces entreprises, dans les

³ ReliefWeb, « Australia Pledges AUD 30 Million Support For Weather Ready Pacific » [L'Australie s'engage à consacrer 30 millions de dollars australiens au programme Weather Ready pour le Pacifique], consultable à l'adresse : <https://reliefweb.int/report/world/australia-pledges-aud-30-million-support-weather-ready-pacific#:~:text=It%20was%20endorsed%20by%20the,million%20to%20kickstart%20the%20initiative>.

⁴ Voir <https://www.aiffr.gov.au/>.

⁵ Voir <https://www.gn-sec.net/>.

⁶ Ministère du Belize chargé des changements climatiques, « National Policies and Plans where Environment, Climate Change and Disaster Indicators are required » [Programmes et plans nationaux nécessitant des indicateurs relatifs à l'environnement, aux changements climatiques et aux catastrophes], consultable à l'adresse : https://www.cepal.org/sites/default/files/presentations/belize-workshop-2_1-ministry-sustainable-national-policies-plans.pdf.

⁷ Banque mondiale, « Belize Energy Resilience for Climate Adaptation » [Belize : la résilience énergétique au service de l'adaptation aux changements climatiques], consultable à l'adresse : <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P149522>.

secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, en leur permettant de financer leurs investissements productifs.

6. La République dominicaine a indiqué qu'elle avait, au fil des décennies, mis en œuvre diverses interventions et stratégies en vue de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience, dans le cadre d'une collaboration avec de nombreuses institutions, dont Habitat pour l'humanité International, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme stratégique régional des Caraïbes pour la résilience climatique, l'Institut technologique de Saint-Domingue et la Banque mondiale. La République dominicaine fait également partie du Caribbean Climate-Smart Accelerator (Accélérateur de l'action climatique dans les Caraïbes)⁸, partenariat public-privé visant à mobiliser plus de 8 milliards de dollars d'investissements privés et publics pour des projets de renforcement de la résilience dans la région des Caraïbes. Au nombre des autres actions mises en œuvre pour renforcer la résilience, on peut citer également son plan national de gestion des risques (2018-2030).

7. L'Agence française de développement a mis sur pied, outre son projet « Adapt'Action »⁹, plusieurs initiatives de soutien aux pays souhaitant recevoir une assistance technique aux fins du déploiement institutionnel, méthodologique et opérationnel des engagements pris en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le projet Adapt'Action a permis de mobiliser plus de 580 millions d'euros en soutien à 15 pays vulnérables aux changements climatiques, y compris les petits États insulaires en développement. La deuxième phase du programme (2022-2025, 15 millions d'euros) a démarré à l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La France dirige et soutient également des campagnes multidonateurs telles que l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS)¹⁰ et l'Initiative conjointe du Pacifique sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience (KIWA)¹¹.

8. La Lettonie a indiqué qu'elle avait versé en 2022 une contribution nationale volontaire de 20 000 euros au Programme international pour le développement de la communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), afin d'aider les petits États insulaires en développement à participer à des projets en faveur du développement de médias libres.

9. Alors qu'elle assurait la présidence du Conseil de sécurité (2023-2024), Malte a défendu et promu les intérêts des petits États insulaires en développement en organisant un débat public de haut niveau sur le thème « L'élévation du niveau de la mer et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales ». La stratégie de politique étrangère de Malte, mise en place en 2022, a précisé pour objectif de « promouvoir et défendre les intérêts des petits États et des petits États insulaires en développement dans les enceintes internationales ». À cet égard, Malte a fait don de 20 000 euros au fonds d'affectation spéciale devant aider les États en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à préparer les dossiers destinés à la Commission des limites du plateau continental, de 3 000 euros pour aider les représentants des petits États insulaires en développement à participer à la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de 10 000 euros pour qu'ils puissent

⁸ Voir (en anglais) <https://www.caribbeanaccelerator.org/>.

⁹ Voir <https://www.afd.fr/fr/adaptaction>.

¹⁰ Initiative du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement de la Banque mondiale, de l'Organisation météorologique mondiale et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

¹¹ Voir <https://kiwainitiative.org/fr/>.

participer aux négociations sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

10. Maurice a adopté trois grands axes stratégiques (redressement, renaissance et résilience)¹² pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à d'autres chocs extérieurs comme les répercussions du conflit entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que les conséquences des changements climatiques, grâce auxquels il a pu connaître une croissance de 4 % en 2021 et de 9,7 % en 2022. Afin de renforcer la connectivité internationale et de permettre la mise en place de solutions numériques, Maurice pose actuellement son quatrième câble sous-marin, qui devrait être opérationnel d'ici à la fin de 2023. Dans le cadre de sa stratégie verte, Maurice affecte annuellement 2 milliards de roupies mauriciennes au fonds national pour l'environnement et la lutte contre les changements climatiques afin de soutenir des secteurs tels que la gestion des inondations, la protection des littoraux et la réduction des risques de catastrophe.

11. L'objectif global de la Nouvelle-Zélande pendant et après la pandémie était d'aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à se préparer, à faire face et à s'adapter à la vie dans le contexte de la COVID-19 de manière à réduire au maximum les incidences sociales et économiques de la pandémie et à renforcer la résilience à long terme, notamment sur les plans économique et fiscal, de la lutte contre les changements climatiques et les catastrophes et de la gouvernance, et sur le plan social, intergénérationnel et culturel. Au cours de l'exercice 2021-22, la Nouvelle-Zélande a affecté 162 millions de dollars néo-zélandais à un budget d'urgence visant à soutenir les gouvernements du Pacifique et à leur permettre de faire face aux dépenses nécessaires pour maintenir l'ordre public, fournir les services publics de base, préparer les systèmes de santé et financer les mécanismes de protection sociale. En mai 2023, la Nouvelle-Zélande et les Maldives ont été élues coprésidentes du comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

12. Environ 33 % de l'aide publique au développement (APD) bilatérale du Portugal va aux petits États insulaires en développement. La priorité est donnée au renforcement des capacités nationales à l'aide de méthodes innovantes et des nouvelles technologies, à la réduction des risques climatiques et autres, à l'amélioration de l'accès aux fonds climatiques mondiaux et à la réduction de la dépendance à l'égard des financements accordés à des conditions de faveur. Au cours de la période couverte par le rapport, le Portugal a soutenu des activités visant à renforcer les capacités institutionnelles à Cabo Verde et Sao Tomé-et-Principe et apporté son soutien également aux producteurs du marché local au Timor-Leste. Il a également offert un soutien financier au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre des activités menées en faveur des petits États insulaires en développement au titre de la Promesse climatique¹³, ainsi qu'au Groupe des petits États insulaires en développement au sein du Département des affaires économiques et sociales. Le Portugal collabore avec les Tuvalu dans le cadre de leur projet de développement intégré du commerce et du secteur privé, qui vise à leur permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le programme *Te Kete*¹⁴, leur stratégie nationale de développement durable. Le Portugal est actuellement coprésident (avec le Samoa) du Comité directeur de l'ONU pour les partenariats en faveur des petits États insulaires en développement.

¹² Voir le discours du budget 2021-2022, consultable à l'adresse https://www.mauritiusbudget.com/wp-content/uploads/2022/02/2021_22budgetspeech_french.pdf.

¹³ Voir <https://climatepromise.undp.org/fr>.

¹⁴ Consultable (en anglais) à l'adresse : <https://australiaawardsfijiandtuvalu.org/wp-content/uploads/2021/01/Te-Kete-2021-2030-National-DevelopmentStrategy.pdf>.

13. Les petits États insulaires en développement font partie des partenaires internationaux de longue date de la Russie dans le travail mené en commun en faveur du développement durable. Des projets bilatéraux et multilatéraux russes sont en place depuis des décennies afin de promouvoir le progrès social et économique dans les petits États insulaires en développement. Ils comprennent notamment la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence (denrées alimentaires, centrales électriques mobiles, tentes, services hospitaliers aéromobiles russes, etc.) à Cabo Verde, aux Comores, à la Dominique, à Haïti, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à Vanuatu. Par l'intermédiaire du PNUD, un projet de 7,5 millions de dollars des États-Unis financé par la Russie a été mis en œuvre dans les petits États insulaires en développement du Pacifique en vue de renforcer la résilience face aux catastrophes.

14. L'Autorité météorologique des Seychelles se lance dans un projet régional de cinq ans visant à « rendre la région plus résiliente en renforçant les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques dans les pays membres de la Commission de l'océan Indien » (projet Hydromet). L'objectif est de fournir des services climatiques en vue d'améliorer la prévention des risques et l'état de préparation, ainsi que les interventions d'urgence et la planification de l'adaptation. Les Seychelles ont également reçu un soutien pour des projets visant à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience, y compris des activités dans les domaines suivants : transition énergétique durable, réduction des risques de catastrophe, développement de l'économie bleue, collaboration régionale et développement humain.

B. Informations les plus récentes reçues du système des Nations Unies

15. En 2022 et 2023, le Département des affaires économiques et sociales a publié deux rapports d'évaluation des lacunes thématiques concernant les petits États insulaires en développement, qui portent respectivement sur a) les moyens de mettre en œuvre les objectifs de biodiversité en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et b) les moyens de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Le Département est à l'origine de la mise en place de la « Coalition des petits États insulaires en développement pour la nature », à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, pendant laquelle il a lancé un appel à l'action et mis en évidence trois partenariats permettant aux petits États insulaires en développement de combler les lacunes en la matière aux fins de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il a en outre mis au point et coordonné, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, le programme de restauration des petits États insulaires en développement, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de soutenir trois de ces pays : les Comores, Sainte-Lucie et Vanuatu. Ce programme phare a été cité, lors de la Journée mondiale de l'environnement en 2022, au nombre des fleurons de la restauration mondiale. Enfin, compte tenu du déficit critique de financements et de données que connaissent les petits États insulaires en développement, le Département a mis à contribution ses compétences spécialisées pour concevoir deux programmes sur mesure visant à combler ce déficit de financements (programme FINS) ou de données (programme DATAS). Si les programmes FINS et DATAS sont tous deux à forte composante nationale, ils visent également à mettre au service des petits États insulaires en développement le potentiel régional et mondial d'apprentissage et de coopération entre pairs en ce qui concerne les solutions en matière de financement et de données.

16. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Commission de l'océan Indien, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Centre de compétences Changement climatique du Maroc (4C Maroc), a produit la « feuille de route de Beau Vallon » aux Seychelles en 2023, qui met en place une structure de gouvernance et des mécanismes financiers visant à aider les neuf pays membres de la Commission Climat des petits États insulaires d'Afrique à accéder à un financement viable au moyen d'instruments innovants tels que l'initiative de la Grande Muraille bleue¹⁵ afin de pouvoir développer des projets permettant de réduire leur vulnérabilité et de renforcer leur résilience face aux chocs extérieurs et aux conséquences des changements climatiques et des catastrophes, notamment à l'aide d'investissements dans les aires marines protégées. Sao Tomé-et-Principe a généré des crédits d'émission de carbone grâce au protocole harmonisé et au registre régional créés avec le soutien de la CEA¹⁶. La CEA a aidé les Seychelles à adopter sa boîte à outils pour l'évaluation de l'économie bleue et les Comores à formuler leur stratégie nationale pour la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui leur a permis de ratifier l'accord portant création de la Zone de libre-échange.

17. À l'échelle régionale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes assure également le secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú). En 2022, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes a adopté la résolution 109 (XXIX)¹⁷ intitulée « Vers la création d'un fonds de résilience des Caraïbes » visant à permettre aux petits États insulaires en développement des Caraïbes de relever les défis auxquels ils se heurtent en tirant parti d'un financement du développement à long terme et à faible coût pour affronter les problématiques régionales, notamment les causes de vulnérabilité sur le plan environnemental et la faible croissance économique, l'endettement élevé et l'accès réduit aux financements. Parmi les autres activités régionales soutenues par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, figure un projet permettant de reconstruire en mieux les structures dans les pays des Caraïbes dépendants du tourisme, en facilitant les consultations nationales avec les parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile, à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, à la Grenade et à Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. La deuxième réunion de la conférence des parties à l'Accord d'Escazú s'est tenue à Buenos Aires en avril 2023 et s'est conclue par la déclaration de Buenos Aires. Le Belize et la Grenade sont devenus parties à l'accord régional, à l'instar de 11 autres États des Caraïbes¹⁸.

18. Dans le cadre de la prévention et du traitement des crises alimentaires, l'action de la FAO consiste à la fois en action humanitaire immédiate et en investissements à moyen et à long terme dans le renforcement de la résilience et le développement durable pour remédier aux causes systémiques de la pauvreté et réduire les risques et les problèmes de vulnérabilité chroniques. La FAO a investi plus de 10 millions de dollars des États-Unis pour soutenir les petits États insulaires en développement des Caraïbes, du Pacifique, et de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, pour permettre non seulement le rétablissement des systèmes

¹⁵ Voir <https://www.greatbluewall.org/> (en anglais).

¹⁶ <https://repository.uneca.org/handle/10855/49405?locale-attribute=fr&>.

¹⁷ Voir Sheldon McLean et Justin Ram, *Proposal to establish a Caribbean Resilience Fund: A segregated portfolio trust fund* [Création proposée d'un fonds de résilience pour les Caraïbes : un fonds d'affectation spéciale à structure cellulaire], Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2022.

¹⁸ Voir (en anglais) <https://www.cepal.org/en/escazuagreement>.

agroalimentaires après la pandémie de COVID-19, mais aussi le renforcement de la résilience de ces systèmes face aux chocs et aux catastrophes. Au cours de la période considérée, plusieurs petits États insulaires en développement ont dû faire face à des catastrophes supplémentaires, comme l'éruption volcanique survenue aux Tonga ou les doubles cyclones qui ont frappé Vanuatu, qui ont perturbé la production agricole. La FAO a soutenu ces pays, en particulier les petits exploitants agricoles et les pêcheurs, afin d'éviter dans toute la mesure possible que ces phénomènes aient des répercussions sur leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimentaire et la nutrition des collectivités touchées.

19. L'Organisation maritime internationale (OMI) a conçu un programme mondial destiné à répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement en matière de transport maritime, qui prévoit une allocation annuelle moyenne de 200 000 dollars des États-Unis provenant de son fonds de coopération technique. Le programme de formation au transport maritime durable (GHG SMART) de l'OMI, financé par la République de Corée (2,5 millions de dollars des États-Unis en 2020-2025) vise, par des cours et des plans de formation structurés conçus individuellement pour chaque stagiaire, à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement. Des participants d'Antigua-et-Barbuda, des Îles Marshall, de Saint-Kitts-et-Nevis et des Tonga ont participé au programme de formation de 2023. Le projet de réseau mondial de centres de coopération en matière de technologie maritime (MTCC) de l'OMI (2016-2022, environ 11 millions de dollars) a permis de mettre en place un centre de coopération technologique maritime aux Fidji, hébergé conjointement par la Communauté du Pacifique et le Programme régional océanien de l'environnement, qui soutient les petits États insulaires en développement dans toute la région du Pacifique en se concentrant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires de classe nationale et des ports et la mise à jour de la politique et de la réglementation nationales.

20. La résilience est un objectif important de l'engagement de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) auprès des petits États insulaires en développement. Dans les Caraïbes, l'OIM renforce les capacités des intervenants afin d'améliorer la coordination et la rapidité des réponses, notamment grâce au prépositionnement de stocks et à l'amélioration du mécanisme national de réinstallation planifiée, à Cuba et en République dominicaine, et en intégrant aux politiques publiques le facteur mobilité humaine, à la Trinité-et-Tobago. Dans le Pacifique, l'OIM a mis en place de nouveaux projets dans les États fédérés de Micronésie, aux Îles Marshall, à Kiribati et aux Palaos. Dans la région de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, l'OIM travaille avec des partenaires pour renforcer la gestion des frontières aux Maldives et promouvoir le relèvement économique des travailleurs migrants, en particulier des migrantes, à Cabo Verde.

21. Le Centre du commerce international renforce la résilience du secteur agricole des petits États insulaires en développement en amenant une transformation des systèmes alimentaires grâce à son modèle des Alliances pour l'action. D'autre part, il fait progresser les objectifs de développement durable en recourant à des partenariats de producteurs qui cultivent des chaînes de valeur agricoles éthiques, climatiquement rationnelles et durables¹⁹. En collaboration avec le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'ONUDI et la Société financière internationale, il met notamment en œuvre des projets en Jamaïque et en République dominicaine (cacao et cultures associées), en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à

¹⁹ Voir <https://intracen.org/fr>.

Vanuatu (noix de coco et kava), ainsi qu'aux Fidji (activités régionales avec la Communauté du Pacifique).

22. Au cours de la période considérée, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a aidé les Fidji et Kiribati à améliorer leurs plans de télécommunications d'urgence et les Tonga et Vanuatu à rétablir leurs communications après les catastrophes. Une aide semblable a été apportée à Antigua-et-Barbuda, à la Barbade, à la Dominique, à la Grenade, au Guyana, à la Jamaïque et à Saint-Kitts-et-Nevis. Une assistance en matière de cybersécurité a également été fournie aux Bahamas, à la Barbade, aux Bermudes, au Guyana, à Kiribati, aux Maldives et à la République dominicaine. Les bénéficiaires de l'initiative « Mers intelligentes » de l'UIT (Kit pratique du projet « Mers intelligentes » pour la sécurité en mer des petits pêcheurs)²⁰ sont la Barbade, la Grenade, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Trinité-et-Tobago. Dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, Cabo Verde, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles ont également bénéficié de l'aide de l'UIT.

23. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme procède suivant l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre des analyses, programmes et stratégies menés à bien concernant les pays pour faire face aux effets des changements climatiques. Dans le Pacifique, il travaille avec l'OIM, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre du programme conjoint « Changements climatiques, migration et sécurité humaine dans le Pacifique »²¹ afin de mettre au point un cadre régional portant sur la mobilité climatique. Dans les Caraïbes, le Haut-Commissariat travaille avec les États et la société civile à promouvoir la ratification et l'application de l'Accord d'Escazú. Dans le cadre de l'initiative Surge²², il aide par la fourniture de fonds à démarrer des projets d'interventions socioéconomiques axées sur les droits de l'homme et met actuellement en œuvre des projets en Guinée-Bissau et au Timor-Leste.

24. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a présenté un rapport détaillé sur les activités et initiatives qu'il met en œuvre dans les petits États insulaires en développement, y compris l'Initiative pour des océans durables et l'initiative « Bio-Bridge ». Il a également communiqué des informations relatives à son programme de travail sur les îles, la biodiversité marine et côtière, les orientations pertinentes de la Convention sur la diversité biologique et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention a adopté la décision 15/8 sur le renforcement des capacités et le développement, ainsi que sur la coopération technique et scientifique, dans laquelle le Secrétaire exécutif est notamment prié, sous réserve de la disponibilité des ressources, de faciliter l'élaboration d'un plan d'action sur la biodiversité, le renforcement des capacités et le développement insulaires.

25. Le soutien du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes aux petits États insulaires en développement est axé essentiellement sur le renforcement des capacités de gestion et de compréhension des risques de catastrophe. Des formations nationales ayant trait aux bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, sur le suivi et la communication de l'information au titre du Cadre de Sendai et sur l'estimation des risques ont été dispensées à Madagascar, à Maurice, aux Maldives et aux Seychelles. Saint-Vincent-et-les Grenadines a bénéficié d'un

²⁰ Voir <https://ctu.int/smart-seas-project/> (en anglais).

²¹ Voir <https://migrationnetwork.un.org/projects/joint-programme-pacific-climate-change-migration-and-human-security-pccmhs-programme> (en anglais).

²² Voir <https://www.ohchr.org/fr/sdgs/seeding-change-economy-enhances-human-rights-surge-initiative>.

soutien pour renforcer sa stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe. Le Bureau a également aidé les Tonga à accroître la résilience de leurs infrastructures critiques et à mettre à jour la plateforme régionale du Pacifique relative aux pertes et dommages²³. Le Bureau a coorganisé avec l'Université des Indes occidentales une formation sur la gestion globale des risques, dispensée en collaboration avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, à l'intention des six pays suivants des Caraïbes : les Bahamas, la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, le Suriname et la Trinité-et-Tobago.

26. La CNUCED a mis au point, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Système automatisé de traitement des envois de secours d'urgence (ASYREC)²⁴, outil destiné à faciliter et à accélérer le traitement des secours internationaux lors des crises humanitaires, des catastrophes et des situations d'urgence complexes. Financé par un programme de l'État australien, la « Gouvernance au service de la croissance »²⁵, l'ASYREC a été officiellement mis en place à Vanuatu en mai 2022 pour aider le bureau national de gestion des opérations en cas de catastrophe et d'autres protagonistes de l'aide humanitaire à coordonner, faciliter et contrôler efficacement l'importation et la distribution de fournitures humanitaires dans les situations d'urgence. Plusieurs publications produites par la CNUCED en 2022 sont consacrées aux questions de relèvement des petits États insulaires en développement après la pandémie. Le recueil d'études consacrées au renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement offre des analyses et des orientations concernant d'autres stratégies de développement économique pour ces pays, des passerelles intersectorielles dans le domaine du tourisme, la soutenabilité de la dette et les politiques relatives à l'eau. Toujours en 2022, le projet de stratégies économiques et commerciales relatives aux océans mis sur pied par la CNUCED et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a permis d'aider la Barbade et le Belize à évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19.

27. Avec les projets qu'il met en œuvre dans le monde entier, le PNUE promeut un large éventail de solutions, notamment fondées sur la nature, des plans nationaux d'adaptation, des services climatologiques d'alerte précoce, des moyens de subsistance résilients face au changements climatiques, etc. Dix projets d'adaptation aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement²⁶ portant sur les secteurs de l'eau, de la gestion des terres, des infrastructures et de la planification sont mis en œuvre à Antigua-et-Barbuda, au Bahreïn, dans les Comores, à Cuba, en Haïti, en Jamaïque, aux Maldives, en République dominicaine, au Timor-Leste et aux Tuvalu.

28. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fait des plans nationaux d'adaptation, notamment, un instrument essentiel de planification et de concrétisation de l'adaptation. Avec le soutien financier du Fonds vert pour le climat et d'autres entités fonctionnelles de son mécanisme financier, les plans nationaux d'adaptation fournissent des indications claires sur les objectifs et les aspirations des pays, ce qui rend possible une évaluation des résultats obtenus en matière d'adaptation. Sur les huit petits États insulaires en développement faisant partie de la catégorie des pays les moins avancés (Comores, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste et Tuvalu), trois (Haïti, Kiribati et Timor-Leste) ont présenté leur plan national d'adaptation. Onze petits États

²³ Voir <https://pacific-data.sprep.org/dataset/pacific-damage-and-loss-pdalo-factsheet> (en anglais).

²⁴ Voir <https://www.asyrec.asycuda.org/about> (en anglais).

²⁵ Voir <https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/governance-growth-program-design.pdf>.

²⁶ Pour de plus amples informations, voir : <https://www.unep.org/fr/explore-topics/climate-action/ce-que-nous-faisons/adaptation-au-changement-climatique>.

insulaires en développement au total ont présenté un plan national d'adaptation : Cabo Verde, les Fidji, la Grenade, Haïti, Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, le Timor-Leste et les Tonga.

29. Les interventions sur mesure du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) visent à accélérer les progrès en faisant avancer le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le soutien dont a bénéficié le Samoa va de la formation en cours d'emploi en matière de planification familiale à la révision du programme d'études des sage-femmes, en passant par l'arsenal des outils de supervision constructive, des orientations concernant une offre adaptée de services aux jeunes et aux adolescents et des directives nationales sur les soins prénatals pour une gestion normalisée de la grossesse et de l'accouchement. Aux Tonga, l'aide d'urgence du FNUAP a été axée sur les services de santé sexuelle et reproductive, la santé maternelle et le soutien psychosocial. Au total, 3 618 femmes et jeunes filles ont reçu des produits d'hygiène essentiels. Le bureau commun du FNUAP, du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a collaboré avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour aider Cabo Verde, les Comores et la Guinée-Bissau pendant la pandémie de COVID-19. Le FNUAP aide actuellement le Belize, le Guyana, la Jamaïque, le Suriname et la Trinité-et-Tobago à élaborer leur plan sanitaire d'urgence respectif. La formation du personnel de santé et d'urgence est un élément clé de cette initiative.

30. L'UNICEF accélère son soutien en matière de mesures d'atténuation et d'adaptation en veillant à la réactivité des infrastructures, des services sociaux, des collectivités et des individus face aux changements climatiques et à leur résilience en cas de crises telles que des pandémies et catastrophes. Dans le Pacifique, un budget quinquennal de 63 millions de dollars des États-Unis a été mis en place pour permettre l'élaboration de modèles de prestations résilients face aux changements climatiques, abordables et sûrs en matière d'alimentation en eau et d'assainissement des collectivités réduites ou isolées et des établissements urbains informels. Durant la pandémie, le Bureau conjoint FNUAP-PNUD-UNICEF a soutenu et mis à jour le Registre social unique et distribué une aide financière d'urgence à 30 000 familles vulnérables pour réduire les vulnérabilités les plus criantes et renforcer la résilience à Cabo Verde et aux Maldives. Dans les Caraïbes orientales, l'UNICEF s'emploie à évaluer les risques, en collaboration avec Antigua-et-Barbuda, la Dominique et Saint-Kitts-et-Nevis, en s'appuyant sur l'Indice des risques climatiques pour les enfants et du modèle relatif aux risques de catastrophe.

31. L'ONUDI, par l'entremise du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, œuvre en faveur de principes de fonctionnement et de modes d'activité innovants en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à la Barbade, à Cabo Verde et aux Tonga. Un projet de 1,8 million de dollars portant sur le lien entre l'énergie et l'eau est en cours à Cabo Verde. À Sao Tomé-et-Principe, l'ONUDI a soutenu l'élaboration des plans d'action nationaux pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et cofinancé l'installation des premiers panneaux solaires photovoltaïques connectés au réseau, dans le cadre d'un projet de 2,5 millions de dollars des États-Unis mené en partenariat avec le PNUD et la Banque africaine de développement. En outre, l'ONUDI s'est également vu octroyer une allocation budgétaire de 15 millions d'euros d'ici à 2025 pour des actions de renforcement des capacités (soutien aux organismes de promotion de l'investissement, par exemple) mises en œuvre dans le cadre de huit interventions menées au niveau des pays, dont deux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la République dominicaine, sont des petits États insulaires en développement.

32. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) procède à l'échelon régional pour aider techniquement les États à lutter contre la corruption.

Dans ce cadre, il prévoit la mise en place d'une plateforme régionale aux Caraïbes qui desservira le Belize, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Sainte-Lucie et la Trinité-et-Tobago. Il assiste les petits États insulaires en développement en matière de prévention de la traite des personnes et du trafic de migrants, par l'intermédiaire, essentiellement, du projet STARSOM de renforcement de la lutte et des ripostes transrégionales contre le trafic de migrants²⁷, financé par le Canada, et du projet TRACK4TIP²⁸, financé par les États-Unis, qui vise à passer de la prévention à des mesures pénales concrètes de lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre des migrations. Dans les petits États insulaires en développement, l'ONUSC s'attache notamment à la lutte contre la corruption, à la prévention du crime et à la justice pénale, à la criminalité organisée, à la gestion des frontières et à la cybercriminalité.

33. Au travers de son réseau de correspondants nationaux dans les petits États insulaires en développement, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement encourage ces derniers à communiquer leur expérience et leurs meilleures pratiques en ce qui concerne la façon d'incorporer les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable à leur processus de développement, et d'en assurer l'application et le suivi, dans un contexte de relèvement après la pandémie de COVID-19. Il a œuvré afin que l'ONU apporte un concours coordonné et intégré à la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030, notamment par l'intermédiaire du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement qu'il copréside avec le Département des affaires économiques et sociales. En 2022, le Bureau a publié un rapport sur le financement du développement dans les petits États insulaires en développement, qui met l'accent sur l'évolution, provoquée par la pandémie de COVID-19, des tendances financières en matière de financement du développement de ces pays ainsi que sur les débouchés potentiels en matière de développement des marchés de capitaux de ces pays. En collaboration avec le Rocky Mountain Institute, le Bureau a publié un rapport intitulé *Accessing Climate Finance: Challenges and Opportunities for Small Island Developing States* (Accès au financement de l'action climatique : défis à relever et potentialités à saisir par les petits États insulaires en développement), qui donne notamment un aperçu des principales difficultés auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement en matière d'accès au financement de l'action climatique et formule des recommandations réalistes, concrètes et réalisables pour assister et informer les décideurs et les bailleurs de fonds. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau a fourni, dans le respect de leur mandat respectif, des services de secrétariat au Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement.

34. En 2022, grâce à deux fonds communs à l'appui du Programme 2030, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies (FAO, HCDH, OIT, UNUSC, UIT, UNESCO et UNICEF), a œuvré en faveur de l'économie numérique dans le Pacifique pour soutenir les transformations économiques et renforcer la résilience sociale, environnementale et économique dans les États fédérés de Micronésie, aux Fidji, dans les Îles Marshall, dans les Îles Salomon, à Kiribati, à Nauru, aux Palaos, aux Tonga, à Tuvalu et à Vanuatu. Le Bureau met actuellement en place une collaboration et une assistance analogues à Antigua-et-Barbuda, à la Barbade, en Haïti, aux Maldives, à Sainte-Lucie, à Sint-Maarten et au Timor-Leste.

²⁷ Voir <https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/migrant-smuggling/starsom.html>.

²⁸ Voir <https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/track4tip/overview.html>.

35. Dans le cadre de son plan stratégique multipays provisoire pour 2019-2023, le PAM s'est donné pour priorité de collaborer étroitement avec les gouvernements nationaux et les populations de l'ensemble du Pacifique²⁹ aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable n° 2 (Faim zéro) et n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Pour ce qui concerne les Caraïbes, le PAM a effectué en 2022 la transition entre le plan stratégique multipays provisoire pour 2020-2022, qui a pris fin en février 2022, et le nouveau plan stratégique multipays pour 2022-2026, qui a pris effet en mars 2022.

36. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) fournit une aide d'urgence aux petits États insulaires en développement connaissant des phénomènes météorologiques extrêmes et des situations d'urgence d'origine climatique. Elle a aidé, par exemple, les Tonga après l'éruption volcanique, le Belize après l'ouragan Lisa et Vanuatu après le cyclone Kevin, où elle a procédé à une évaluation de l'état de catastrophe et de l'état de vulnérabilité dans le secteur de la santé et mis en place ou renforcé les équipes médicales d'urgence. En ce qui concerne l'obésité et les maladies non transmissibles, l'OMS poursuit des programmes à Antigua-et-Barbuda, au Belize, au Guyana, à Sainte-Lucie et au Suriname et a mis sur pied des programmes visant à renforcer et former le personnel de santé et à améliorer les mesures prises au niveau national pour lutter contre les problèmes de santé mentale. En juin 2021, l'OMS a convié les chefs d'État et de gouvernement, les ministres de la santé et autres hauts responsables des petits États insulaires en développement et des pays partenaires au premier Sommet des petits États insulaires en développement sur la santé (pour la santé et la résilience futures des petits États insulaires en développement)³⁰. L'OMS continuera d'aider les petits États insulaires en développement à cet égard en leur fournissant des orientations générales sur les moyens d'améliorer le financement de la santé et la mise en place de régimes nationaux d'assurance maladie, en mettant l'accent sur l'équité d'accès aux médicaments et aux autres produits et technologies de santé.

37. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a présenté un rapport d'ensemble sur les activités d'assistance technique qu'elle a engagées en 2022-2023 en faveur du développement des petits États insulaires en développement, en mettant l'accent sur l'aide au développement de l'écosystème d'innovation, le renforcement des capacités technologiques, l'accès à l'information scientifique et technique et le renforcement des compétences en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle à des fins de croissance économique et de développement durable. Elle a créé des centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans quatre petits États insulaires en développement et, en 2023, 30 petits États insulaires en développement auront adhéré au Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation. Les petits États insulaires en développement les moins avancés bénéficient également du dispositif d'aide à la transition de l'OMPI, destiné aux pays les moins avancés. En mars 2023, l'OMPI a entamé la mise en œuvre d'un programme visant à accompagner Sao Tomé-et-Principe dans sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

38. L'Organisation mondiale du commerce a joué un rôle clé dans le renforcement de la résilience et le relèvement des petits États insulaires en développement dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de son initiative Aide pour le

²⁹ Les pays et territoires insulaires du Pacifique dont se charge le Programme alimentaire mondial dans le cadre du plan stratégique multipays provisoire sont les suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

³⁰ Voir aussi le programme conjoint sur la migration dans le contexte des changements climatiques et sur la sécurité humaine du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

commerce, ces États ont eu droit à des subventions et des prêts à conditions de faveur afin de mettre en œuvre des programmes et des projets commerciaux et connexes propres à renforcer leurs capacités et infrastructures commerciales et leur permettre de tirer parti des échanges commerciaux mondiaux. Depuis 2006, ces pays ont ainsi reçu près de 17 milliards de dollars des États-Unis au titre de l'Aide pour le commerce. Quatre pays ont reçu plus de la moitié de l'assistance fournie depuis que cette initiative est en place : Haïti [3,3 milliards de dollars (20 %)], Papouasie-Nouvelle-Guinée [2,8 milliards de dollars (16 %)], République dominicaine [1,3 milliard de dollars (8 %)] et Cabo Verde [1,1 milliard de dollars (7 %)].

C. Priorités pour le prochain programme en faveur des petits États insulaires en développement

39. Les communications reçues ont mis en évidence les questions suivantes, susceptibles de constituer des priorités dans le prochain programme en faveur des petits États insulaires en développement :

- Changements climatiques/Financement de l'action climatique – 17
- Gouvernance des océans, conservation des océans et économie bleue – 13
- Accès aux financements/financement durable – 13
- Développement économique, y compris la diversification économique – 13
- Réduction des risques de catastrophe/Renforcement de la résilience – 11
- Science, technologie et innovation – 11
- Système de santé/couverture sanitaire universelle/protection sociale – 10
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes – 9
- Sécurité alimentaire et agriculture durable – 8
- Partenariats, coopération internationale/mécanismes de coordination – 8
- Énergie renouvelable/énergie propre/énergie durable – 7
- Éducation et renforcement des capacités – 7
- Gestion des données/données et statistiques – 6
- Tourisme durable – 4
- Commerce – 4
- Transfert de technologies – 3
- Gestion des ressources en eau/eaux usées – 3
- Indice de vulnérabilité multidimensionnelle – 3
- Infrastructure durable – 2
- Promotion de modes de production et de consommation durables – 2
- Protection de la biodiversité et des habitats – 2
- Société en paix et collectivités en sécurité – 2

III. Point sur la résolution 77/245 de l'Assemblée générale

A. Plateforme de données pour les petits États insulaires en développement

40. Il convient d'améliorer la collecte de données et l'analyse statistique pour permettre aux petits États insulaires en développement de planifier, d'évaluer et de suivre efficacement les progrès accomplis au regard du Programme 2030, et notamment des objectifs de développement durables et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il est nécessaire d'aider les petits États insulaires en développement à renforcer leurs bureaux de statistique et d'accroître l'appui apporté au développement des capacités nationales, dans le but d'améliorer la collecte et l'analyse statistique des données, notamment des données de haute qualité et des données ventilées. En août 2022, le PNUD a mis sur pied la Plateforme de données pour les petits États insulaires en développement³¹ à l'occasion de la Plateforme d'action « Wadadli » tenue à Antigua-et-Barbuda. L'Assemblée générale, au paragraphe 43 de sa résolution 77/245, a prié le Secrétaire général de la tenir informée de cette question :

a) **Base de données de référence pour les petits États insulaires en développement.** Le PNUD est en discussion avec l'Alliance des petits États insulaires en vue de continuer de développer la base de données de référence afin qu'en plus des ensembles de données que contient la Plateforme, elle constitue un registre central d'ensembles de données au sein de chaque petit État insulaire en développement et offre à chacun un arsenal d'outils permettant d'améliorer la collecte, la gestion et la disponibilité des données grâce à un réseau de pipelines de données et d'interfaces ;

b) **Cours de science des données à l'intention des petits États insulaires en développement.** Le PNUD a mis au point un cours visant à renforcer les capacités des acteurs du développement des États concernés en matière de science des données. Ce cours comprend les six modules interactifs suivants : situation des petits États insulaires en développement en matière de données ; indicateurs du développement ; visualisation des données ; apprentissage automatique ; données géospatiales ; perspectives d'avenir sur le plan des données dans les petits États insulaires en développement ;

c) **Apprentissage automatique.** Le PNUD a également mis au point un mode paramétrique d'apprentissage automatique qui permet à l'utilisateur(trice) d'entrer les paramètres de son propre modèle afin de former un modèle d'imputation dans le cloud et de fournir ainsi des estimations d'indicateurs fondées sur la corrélation avec d'autres indicateurs et années. Plusieurs modes ont été mis à l'essai et cinq modèles discrets ont été formés pour permettre aux utilisateurs de tester les avantages respectifs de chaque mode ;

d) **Base de données d'indicateurs.** S'agissant de la base de données, qui contient plus de 4 000 indicateurs, le PNUD a amélioré l'automatisation et le flux de traitement afin que la base soit constamment tenue à jour à mesure que de nouveaux produits sont publiés pour chaque organisation qui conserve ces sources de données. Le pipeline de données est également incorporé actuellement à la plateforme Data Futures du PNUD aux fins de la normalisation de l'ensemble des indicateurs utilisés par le PNUD ;

³¹ Voir <https://data.undp.org/sids/> (en anglais).

e) **Base de données des systèmes d'information géographique.** La base de données des systèmes d'information géographique a été augmentée et mise à jour afin de permettre le perfectionnement des métadonnées et ensembles de données et d'améliorer la précision et l'interactivité de ces ensembles de données. D'autres travaux sont en cours en vue d'une harmonisation avec la plateforme GeoHub du PNUD afin que les ensembles de données et les fonctions de traitement en nuage puissent être partagés.

B. Points sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle des petits États insulaires en développement

41. Dans la résolution [75/215](#), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de formuler des recommandations au sujet de l'élaboration potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement et de la coordination des travaux y relatifs au sein du système des Nations Unies, y compris la mise au point définitive et l'utilisation potentielles de l'indice. Par la suite, l'Assemblée, dans sa résolution [76/203](#), s'est félicitée de la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général ([A/76/211](#)) sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement et a décidé de créer un groupe d'experts de haut niveau représentatif, coprésidé par deux personnalités éminentes. Les coprésidents du groupe étaient Gaston Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, et Erna Solberg, ancienne Première Ministre de Norvège.

42. Dans sa résolution [77/245](#), l'Assemblée s'est félicitée des progrès accomplis par le Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement dans ses travaux et en ce qui concerne son rapport d'activité. Elle a indiqué, à cet égard, qu'elle soutenait, comme base pour la poursuite des travaux du Groupe de haut niveau, les propositions de définition de la vulnérabilité et de la résilience structurelles ainsi que la structure à deux niveaux figurant dans le rapport, en vue d'orienter la sélection des indicateurs voulus pour mettre en lumière la vulnérabilité dans tous les secteurs du développement durable, la structure de gouvernance proposée et l'élaboration de profils nationaux de vulnérabilité et de résilience. À l'alinéa b) du paragraphe 10 de la même résolution, l'Assemblée a également chargé le Groupe d'experts d'achever ses travaux sur l'indice, dans le respect de son mandat.

Cadre proposé pour l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle

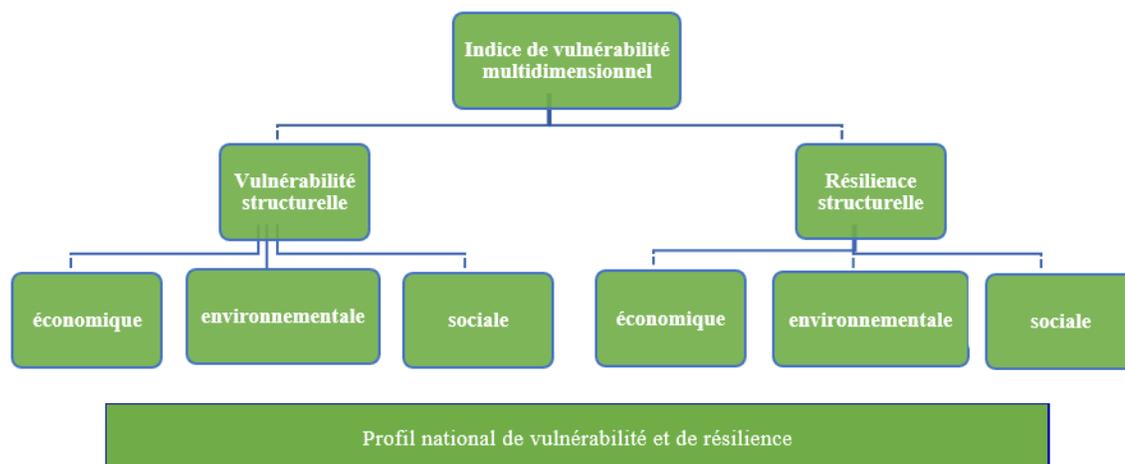
43. Le cadre proposé pour l'indice, dont les détails figurent dans le rapport final du Groupe d'experts³², a été conçu comme une nouvelle référence quantitative par laquelle sont mesurées la vulnérabilité et la résilience structurelles à partir d'une moyenne quadratique. À l'heure actuelle, il n'existe pas de référence quantitative internationale largement acceptée servant à mesurer la vulnérabilité structurelle ou l'absence de résilience dans toutes les dimensions multiples du développement durable au niveau national. La création de l'indice procède de l'idée que les pays caractérisés par des risques structurels provoquant une diminution du bien-être méritent une assistance spéciale, à plus forte raison s'ils n'ont pas la résilience voulue.

44. Le cadre proposé est à deux niveaux : une évaluation globale de la vulnérabilité et de la résilience structurelles (l'indice) et le profil national de vulnérabilité/résilience, dressé de façon systématique et approfondie, conçu comme

³² Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/topics/small-island-developing-states/mvi>.

un complément de l'évaluation. Tout pays peut, s'il le souhaite, entreprendre l'élaboration d'un profil de vulnérabilité/résilience afin de guider la coopération et l'assistance. Il convient de noter que les résultats actuels de l'indice sont exprimés en scores, un score faible ne signifiant pas qu'un pays n'est pas exposé aux effets des chocs extérieurs ou qu'il est à l'abri de ces effets.

45. Le cadre proposé repose sur les principes ci-après, tels qu'ils figurent dans le graphique ci-dessous :



a) **Multidimensionnalité.** Pour en garantir l'équité et l'acceptabilité générale, les indicateurs utilisés pour évaluer la vulnérabilité structurelle englobent les trois dimensions du développement durable ;

b) **Universalité.** Afin d'en garantir la crédibilité et de permettre la comparaison sur un pied d'égalité, l'indice est conçu de façon à prendre en considération les éléments de vulnérabilité de l'ensemble des pays en développement ;

c) **Exogénéité.** L'indice opère une nette distinction entre les facteurs exogènes et les facteurs hérités afin de permettre la compatibilité avec les modèles actuels d'allocation fondés sur la performance ;

d) **Disponibilité.** L'indice utilise les meilleures données parmi les données disponibles, reconnues, comparables et fiables. Les indicateurs choisis pour l'indice en reprennent les concepts fondamentaux en utilisant les meilleures données disponibles ;

e) **Lisibilité.** La conception de l'indice, claire et facile à comprendre, évite les redondances ;

f) **Résilience.** Des mesures correspondantes de la résilience ont été incorporées car il existe également une dimension structurelle de la résilience qui influe sur la mesure dans laquelle un pays est capable de résister et d'absorber les chocs à long terme. Ces facteurs relèvent du second pilier de l'indice. Les deux aspects structurels, la vulnérabilité et la résilience, sont essentiels pour une évaluation complète du risque global que fait peser une situation de vulnérabilité. Ils constituent la trame théorique de l'indice.

46. La traduction de ces principes en choix d'indicateurs techniques nécessite de multiples compromis. L'indice doit être multidimensionnel, mais il doit aussi équilibrer de façon équitable les types de chocs ou de facteurs de stress très différents

avec lesquels doivent compter les pays en développement. Il doit être structurel, mais seul un petit ensemble de facteurs peut être considéré comme purement exogène, et ce petit ensemble ne correspondrait pas à l'ambition d'un indice universel tel que celui-ci. L'indice doit également être un outil simple, même si les préoccupations ou les facteurs considérés comme éléments de vulnérabilité par les pays en développement sont nombreux. Cette pléthore apparente d'informations doit également être mise en balance avec les problèmes critiques de disponibilité des données, problématique importante pour de nombreux groupes de pays vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement.

47. Il convient également de noter que l'indice proposé n'est pas un indice général du manque de développement, des failles de la politique suivie ou des facteurs structurels généraux handicapant la croissance. Il ne s'agit pas non plus d'un indice rendant compte d'une seule vulnérabilité, par exemple la vulnérabilité sociale, la vulnérabilité économique, la vulnérabilité environnementale ou la vulnérabilité climatique. Il s'agit d'un indice multidimensionnel et universel, ce qui ne signifie pas que, pour qu'il fonctionne efficacement, chaque facteur spécifique de vulnérabilité ait été ou doive y être ajouté un à un. Il s'agit en fait de la traduction d'un phénomène très complexe en une version simplifiée de la réalité.

Constitution de l'indice : définitions

48. L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle repose sur les concepts définis ci-après :

a) **Vulnérabilité structurelle.** Le risque que le développement durable d'un pays soit entravé par des chocs et des facteurs de stress exogènes récurrents et défavorables. Elle résulte de facteurs intrinsèques ou à évolution lente, indépendants des choix politiques actuels ou récents ;

b) **Résilience structurelle.** Caractéristiques intrinsèques ou capacité inhérente d'un pays à résister aux chocs ou aux facteurs de stress, à les absorber, à s'en remettre ou à en réduire au minimum les effets néfastes.

Constitution de l'indice : utilisation des concepts

49. L'indice proposé repose sur des concepts qui permettent d'assurer la continuité entre les définitions générales du cadre et la sélection des indicateurs spécifiques. L'indice ne regroupe donc pas une liste exhaustive d'indicateurs liés à la vulnérabilité et à la résilience des pays en développement. Un descriptif simple de chaque concept et des composantes prises en compte dans l'indice y figure également, ce qui permet de comprendre aisément que chaque indicateur fait office d'approximation du concept qui lui est associé plutôt que de représenter une mesure spécifique de la vulnérabilité et de la résilience.

Constitution de l'indice : absence de résilience

50. L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle s'appuie sur un indice de manque structurel de résilience. Même si le risque que court un pays de subir des chocs extérieurs est mineur, ce pays peut être très vulnérable à ces chocs lorsque son niveau de résilience structurelle est très faible. L'indice du manque structurel de résilience permet une compréhension plus aisée de la corrélation qui existe entre la vulnérabilité, la résilience et le score global d'un pays selon l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, puisque l'indice de vulnérabilité structurelle, d'une part, et l'indice d'absence structurelle de résilience, d'autre part, sont désormais des facteurs positifs de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle globale. L'indice du manque structurel de résilience permet également de mieux apprécier l'absence structurelle

de résilience en se concentrant plus facilement sur les principaux facteurs causaux du manque de résilience.

Constitution de l'indice : sélection des indicateurs et des données

51. La sélection des données et des indicateurs dans le cadre de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle proposé est régie par les critères suivants :

- a) **Disponibilité des données.** Les indicateurs sélectionnés doivent comporter des données sur la totalité (ou quasi-totalité) des pays en développement ;
- b) **Qualité des données.** L'indice doit reposer sur des données de la plus haute qualité ;
- c) **Transparence du processus de sélection des indicateurs.** Le rapport entre la vulnérabilité, la résilience et les indicateurs sélectionnés doit reposer sur une logique claire et précise, étayée par des liens avérés de causalité ou, au minimum, d'association ;
- d) **Acceptabilité de la sélection des indicateurs.** Les indicateurs sélectionnés doivent être de nature à garantir l'acceptabilité de l'indice. C'est ce qui fera sa crédibilité ainsi que sa fiabilité et sa stabilité dans le temps.

Constitution de l'indice : calcul

52. Les indicateurs sélectionnés sont ensuite mis à l'échelle (suivant la méthode min-max), transformés (par transformation logarithmique), agrégés (à l'aide des moyennes quadratiques) et pondérés (pondération neutre).

Profils nationaux de vulnérabilité et de résilience

53. Le profil national de vulnérabilité et de résilience constitue un diagnostic approfondi, à l'échelle nationale, des conditions de vulnérabilité et de résilience d'un pays au regard duquel pourront être définies des mesures politiques ou autres, y compris des mesures précisément chiffrées, visant à renforcer la résilience. Il peut également servir de cadre à la gestion et à l'acheminement de l'aide internationale, si le pays en fait le choix, ce qui permet à ce dernier de mieux gérer ses facteurs de vulnérabilité et de renforcer sa résilience de façon à poursuivre sa progression et à obtenir des gains irréversibles. Relier le profil national de vulnérabilité et de résilience à l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle permet de tenir compte du fait qu'il existe une variété de contextes nationaux à l'origine de niveaux de vulnérabilité similaires et une variété de voies spécifiques à chaque pays pour combler le fossé entre vulnérabilité et résilience.

54. Les objectifs du profil national de vulnérabilité et de résilience sont les suivants :

- a) Dresser un bilan détaillé et multidimensionnel de la vulnérabilité et de la résilience d'un pays ;
- b) Formuler et recommander des interventions prioritaires, intégrées et chiffrées visant à renforcer la résilience au niveau national ;
- c) Apporter des améliorations, des informations et des contributions à la formulation, à la mise en œuvre et au cycle de suivi des plans de développement nationaux.

55. En effet, le profil national de vulnérabilité et de résilience est le moyen par lequel les pays peuvent passer de l'évaluation, au moyen de l'indice, à la formulation d'une politique adaptée et, par voie de conséquence, à la sélection et à la

hiérarchisation des investissements nécessaires pour promouvoir les objectifs de développement tout en renforçant leur capacité de résilience interne. De la sorte, le profil national de vulnérabilité et de résilience fonctionne non seulement comme outil d'évaluation mais aussi comme moyen de mettre en place des politiques dans un cadre cohérent, homogène, se prêtant à un suivi, et qui permette d'acheminer le pays concerné de la situation où il se trouve à celle qu'il vise en fonction de ses objectifs nationaux de développement durable.

56. Le bilan détaillé de la vulnérabilité et de la résilience s'appuiera sur un « tableau de bord augmenté » constitué d'indicateurs axés sur les priorités nationales et les données disponibles. Les indicateurs peuvent être structurels ou conjoncturels et traduire aussi bien les conditions de vulnérabilité que de résilience. Associés à un suivi systématique des domaines en question et à des feuilles de route réalisables, ces profils nationaux de vulnérabilité et de résilience pourraient présenter des pistes éventuelles pour l'action des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et d'autres partenaires de développement en complément des efforts nationaux de renforcement de la résilience, notamment par des allocations de ressources plus intelligentes et mieux ciblées.

Modalités de gouvernance s'agissant de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle

57. En ce qui concerne les modalités de gouvernance, le Groupe d'experts, dans sa recommandation, estime qu'à long terme, l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle sera mieux géré, mieux servi et mieux maintenu par deux organes distincts hébergés, pour des raisons administratives, au sein d'une même entité des Nations Unies ou d'un même département : un secrétariat de l'indice et un comité consultatif indépendant chargé de son examen.

58. Le Groupe a également invité les États Membres à décider que, dans l'attente d'une décision finale sur le dispositif de prise en charge le mieux adapté pour l'indice, le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et le sous-programme chargé des petits États insulaires en développement au Bureau de la Haute-Représentante continueraient d'en assurer le secrétariat, conformément à leur mandat respectif et dans les limites des ressources existantes, pour une durée déterminée.

Utilisations possibles de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle

59. Aux paragraphes 84 et 85 du document [A/76/211](#), le Secrétaire général a recommandé plusieurs utilisations possibles de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel. Si le choix de l'utilisation finale de l'indice appartiendra à ses utilisateurs, son utilisation potentielle pour l'aide au développement, y compris l'accès aux financements à conditions de faveur et l'accès au mécanisme d'allègement de la dette, est cependant développée dans la présente partie.

60. Le dispositif actuel de l'accès à l'aide au développement, y compris à un financement à des conditions de faveur, se fonde essentiellement sur un classement dichotomique des pays. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques tient une liste de tous les pays et territoires pouvant prétendre à l'APD. Il s'agit de tous les pays à revenu faible ou intermédiaire (sur la base du revenu national brut (RNB) par habitant publié par la Banque mondiale), à l'exception des membres du Groupe des Huit, des pays membres de l'Union européenne et de ceux qui le deviendront à une date déjà fixée. Les pays qui, au moment de la révision de la liste, ont dépassé le seuil de revenu élevé depuis trois années consécutives sont supprimés de la liste. À quelques exceptions près, l'accès à la plupart des guichets de financement à conditions de faveur des institutions

financières internationales est subordonné, pour un grand nombre d'entre elles, à des seuils de revenus inférieurs, auxquels s'ajoutent d'autres critères tels que la taille de la population.

61. La complexité des questions, conjuguée à la multiplication des objectifs de développement, a conduit à une prolifération des instruments, outils ou modalités de financement, également liés ou rattachés au RNB, auxquels les pays peuvent ou non prétendre, et qui tiennent relativement peu compte des ramifications et de la complexité de toutes les interactions entre les handicaps structurels, en particulier, d'une part, et, d'autre part, la vulnérabilité, dans ses multiples dimensions, et le développement durable. En utilisant le revenu par habitant à des fins de sélection ou comme principal indicateur pour l'évaluation du besoin qu'a un pays de l'aide au développement, y compris de prêts à conditions de faveur, on occulte la très grande hétérogénéité des pays en matière de vulnérabilité structurelle.

62. L'idée de permettre aux pays vulnérables d'accéder également à l'aide au développement, y compris aux financements à conditions de faveur et à d'autres dispositifs d'aide liés en particulier à la dette, et d'allouer davantage de ressources aux plus vulnérables d'entre eux, se défend à plus d'un titre. De fait, l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pourrait également servir à définir les modalités de restructuration de la dette, étendre l'admissibilité au bénéfice d'une assistance au traitement complet de la dette et favoriser l'octroi, à titre exceptionnel, de fonds aux États vulnérables. Un pays très vulnérable est d'autant moins à même d'assurer le service de la dette que ses capacités de remboursement peuvent varier, voire chuter brusquement lorsqu'il subit des chocs. Lorsque ces chocs sont récurrents, le revenu actuel par habitant peut ne pas traduire suffisamment les risques de chocs futurs ; il devient, alors, une mauvaise approximation de la capacité future de paiement. L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pourrait compléter les outils qui servent à évaluer la capacité d'endettement ou d'absorption de la dette, à une époque, en particulier, où les risques systémiques augmentent et où les aléas naturels sont plus fréquents et plus graves, en représentant, dans un seul indicateur, le risque élevé de chocs futurs et d'incidences. La mise en évidence, par un indice de vulnérabilité multidimensionnelle, de vulnérabilités importantes pourrait aider à calibrer, dans le cadre d'une restructuration de la dette, l'allègement qui s'impose pour que celle-ci redevienne soutenable. En outre, le système des Nations Unies pour le développement pourrait se servir de l'indice comme outil de plaidoyer et pour mieux cibler l'aide destinée aux pays afin de combattre leurs vulnérabilités et de mettre davantage l'accent sur le renforcement de la résilience.

Vers un consensus sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle

63. Le cadre proposé pour l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle doit absolument faire l'objet d'un consensus et d'un large soutien, conditions préalables de toute action en faveur de son utilisation et pour lancer comme il convient le processus préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et d'autres conférences, processus et réunions prévus au niveau international. La communauté internationale a plaidé pour que la vulnérabilité soit prise en compte dans la détermination des critères ouvrant droit à l'aide au développement, y compris les financements à conditions de faveur, l'APD et l'allègement de la dette, et l'indice vient à cet égard utilement compléter ces efforts.

64. Afin de poursuivre sur cette lancée et de progresser dans la mise en place de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, les recommandations ci-après sont formulées sur les trois axes suivants :

a) Action en faveur de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle à l'Assemblée générale

i) Le cadre proposé pour l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, comprenant l'indice proprement dit et ses composantes ainsi que le profil national de vulnérabilité et de résilience, devrait, dès le départ, être arrêté comme base de travail de l'Assemblée générale dans l'optique d'un consensus. Tout travail ultérieur éventuel de perfectionnement du cadre (si nécessaire) devra par conséquent partir du cadre proposé ;

ii) Il convient de procéder graduellement pour œuvrer à un consensus sur le cadre de l'indice. On pourrait, dans un premier temps, partir d'un accord sur les recommandations du Groupe d'experts concernant les modalités de gouvernance du cadre de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle ;

iii) Pour d'autres discussions/consultations sur l'indice, on pourrait procéder comme suit :

a. Sous la direction du (de la) Président(e) de l'Assemblée générale, qui, au début de sa présidence, pourrait être invité(e) à mener d'autres consultations si cela s'avérait nécessaire. À cet égard, il (elle) pourrait nommer des cofacilitateurs en consultation avec la présidence de la Deuxième Commission ; ou

b. Par la voie actuelle, dans le cadre de la résolution de la Deuxième Commission sur les Orientations de Samoa ;

iv) Le profil national de vulnérabilité et de résilience pourrait être expérimenté en phase pilote dans un ensemble de pays en développement ;

v) Le système des Nations Unies devrait commencer à intégrer plus systématiquement la vulnérabilité et la résilience dans les programmes des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pourrait servir à mieux adapter les théories du changement, à améliorer les programmes de pays et à accompagner les politiques et initiatives de renforcement de la résilience dans les pays ;

b) Action en faveur de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle au sein de la communauté internationale

i) La planification stratégique et le financement ex ante en faveur du renforcement de la résilience devraient être généralisés afin de protéger les pays et les populations vulnérables les plus exposés aux effets dommageables des chocs aux origines et dimensions multiples. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les stratégies ex ante, car l'intérêt d'une approche préventive plutôt que curative est évident. La prise en compte de la vulnérabilité dans les cadres de coopération internationale des partenaires du développement est un aspect déterminant de leur efficacité ;

ii) Il convient d'encourager les banques multilatérales de développement à expérimenter l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle. Des progrès ont déjà été accomplis en ce sens puisque le Conseil des gouverneurs de la Banque de développement des Caraïbes a donné son feu vert à un essai pilote de l'indice par la Banque dans le cadre de l'un de ses fonds de prêt concessionnel. En outre, lors de leur récent Sommet pour un nouveau Pacte financier mondial³³, les banques multilatérales de développement se sont engagées, entre autres, à :

³³ Voir <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-takes-part-summit-new-global-financing-pact> (en anglais).

[...] Examiner l'éligibilité aux financements concessionnels des pays les plus vulnérables au moyen d'une approche multidimensionnelle de la vulnérabilité, qui inclue les dimensions économique, environnementale et sociale. Afin de favoriser la coopération, les banques multilatérales de développement pourraient réfléchir à une définition commune de la vulnérabilité, en tenant compte des travaux des Nations Unies en la matière, et mettre au point des principes directeurs communs aux fins de l'utilisation ciblée des financements concessionnels dans la lutte contre les vulnérabilités ;

iii) Les institutions financières internationales devraient être encouragées à examiner de près la meilleure façon d'intégrer l'indice dans les politiques et pratiques existantes ;

c) Renforcement des capacités

i) L'ampleur des défis que doivent relever les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, en matière de données est alarmante. Il convient que la communauté internationale poursuive sa réflexion sur la manière de répondre aux besoins des pays en développement et de les aider à relever les défis auxquels ils doivent faire face en matière de données, ce qui sera nécessaire pour permettre une bonne utilisation de l'indice. Il est particulièrement nécessaire de mettre en place de vrais partenariats pour aider à renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique et d'apporter le concours voulu à l'amélioration de la collecte et de l'analyse statistique des données, notamment des données de haute qualité et des données ventilées. Le perfectionnement des systèmes statistiques sera également déterminant, à l'échelon régional, pour la mise au point et l'utilisation réussies du profil national de vulnérabilité et de résilience, ainsi qu'à des fins de planification nationale ;

ii) Il conviendrait de s'atteler à l'élaboration d'un indicateur de la dette qui pourrait être pris en compte dans l'indice. Toutefois, le succès de cette démarche dépendra de la mesure dans laquelle des améliorations rapides sont apportées à la qualité des données relatives à la dette, à la fréquence de leur collecte et à la transparence de leur communication. La Commission de statistique pourrait contribuer notablement à faire progresser ce débat.

C. Quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

65. Les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement progressent. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Li Junhua, a été nommé secrétaire général de la Conférence. La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Rabab Fatima, a été nommée conseillère spéciale. Le 30 mai 2023, le Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence a tenu une réunion d'organisation d'une journée et a élu Thilmeeza Hussain (Maldives) et Carolyn Schwalger (Nouvelle-Zélande) à la coprésidence. Les membres du bureau sont la Barbade, Cabo Verde, les Fidji, l'Italie, la Lettonie, la République dominicaine, la Roumanie et les Seychelles. Antigua-et-Barbuda (pays hôte de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement) et le Samoa (Président de l'Alliance des petits États insulaires) sont membres de droit. Andrejs Pildegovičs (Lettonie) a été élu rapporteur. À la même réunion, le Comité préparatoire a également adopté l'ordre du jour de ses sessions d'organisation

(première et seconde sessions), le règlement intérieur provisoire de la Conférence, et un projet de résolution sur les modalités additionnelles et la structure de la Conférence.

66. Les préparatifs des réunions préparatoires régionales et interrégionales progressent également. Les textes issus de ces réunions constitueront la base de la position des petits États insulaires en développement lors des négociations sur le texte final de la Conférence. Le programme des réunions préparatoires est le suivant :

a) Maurice, du 24 au 26 juillet 2023 – Petits États insulaires en développement de la région de l’océan Atlantique, de l’océan Indien et de la mer de Chine méridionale ;

b) Saint-Vincent-et-les Grenadines, du 8 au 10 août 2023 – Petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes ;

c) Tonga, du 16 au 18 août 2023 – Petits États insulaires en développement de la région Pacifique ;

d) Cabo Verde, du 30 août au 1^{er} septembre – Réunion préparatoire interrégionale des petits États insulaires en développement.

67. La Conférence se tiendra à Antigua-et-Barbuda du 27 au 31 mai 2024.
